

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 03 Juillet 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 19

Absents excusés : 04

Absents : 06

Procurations : 03

Sens du Vote

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 07
Date de transmission
en préfecture :

11 JUIL. 2025

Par suite d'une convocation en date du 26 juin 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Jeudi 03 juillet à 19h00** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ermand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU.

Absents excusés : Jacqueline TASSIUS, Marie-Pierre DARLY, Nicolas BRESLAU, Gaston GERAN.

Absent : Virginie GUILLAUME, Aline TOI, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Procurations : Jacqueline TASSIUS donne procuration à Juliette FARNABE, Marie-Pierre DARLY donne procuration à Christiane COLET BAILLET, Nicolas BRESLAU donne procuration à Frédéric OTTO.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGO

Soutien financier à la participation d'une jeune administrée
au Concours National « Prodiges France 2 »

Monsieur le Maire expose :

Le 16 novembre 2024, le conseil municipal délibérait favorablement à la demande de soutien financier de Madame GARSON Daniela, dont la fille **Thalia GARSON** venait de remporter le premier prix en Guadeloupe du concours « **voix d'outre-mer** », et qui s'était qualifiée pour participer à la finale « des voix d'outre-mer » qui a eu lieu à PARIS au mois de **janvier 2025**.

L'assemblée délibérante avait approuvé à l'unanimité la proposition d'accorder à cette jeune talentueuse Habissoise **1 000,00 €**.

Par courrier reçu en Mairie le 16 juin 2025, Madame GARSON, après avoir remercié l'assemblée pour la contribution de l'an dernier, leur fait savoir, que la jeune **Thalia GARSON** s'est lancée un nouveau défi : **Remporter le concours national lyrique « Prodiges France 2 »** qui aura lieu au mois de **septembre 2025**.

Vu sa condition sociale, elle sollicite un concours financier de la collectivité.

Fidèle à sa philosophie et à son programme politique visant à promouvoir l'excellence sur le territoire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer à cette famille la somme de **1 000,00 €** qui permettra de réduire le coût global prévisionnel de cette opération, chiffrée à **3 266,78 €**.

Le conseil municipal
Où l'exposé du Maire
Après avoir délibéré,

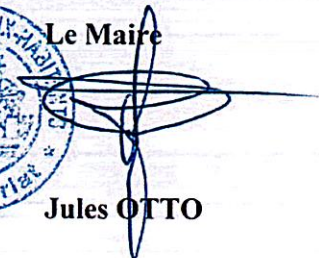
Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'octroyer à cette famille la somme de **1 000,00 €** qui permettra de réduire les frais liés à la participation de la jeune Thalia GARSON au concours national « **Prodige France 2** »

Article 2 : D'imputer cette somme sur le budget primitif en cours qui sera virée sur le compte de Madame **GARSON** Daniela.

Article 3 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, et à Madame la Comptable publique et à la famille **GARSON**

Pour expédition conforme


Le Maire

Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 15 JUIL. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr